



---

**Arrêté fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement de deux contractuels travailleurs handicapés pour l'accès au grade de secrétaire administratif**

**Session 2023**

---

**LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

**VU** le message ministériel du 23 janvier 2023 portant autorisation de recrutement pour le corps des secrétaires administratifs du ministère de l'Intérieur ;

**VU** le courrier de notification du plafond d'autorisations d'emplois de la DDTM33 du 6 avril 2023 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 mai 2023 portant ouverture d'un recrutement contractuel de travailleur handicapé pour l'accès au grade de secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la préfecture de la Gironde ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2023 portant ouverture d'un recrutement contractuel de travailleur handicapé pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale pour la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde ;

## ARRÊTÉ

Article 1: Monsieur Henri RAMONATXO, attaché principal de l'État et adjoint à la directrice du centre d'expertise et de ressources des titres est nommé président de la commission de sélection pour le recrutement de deux contractuels travailleurs handicapés – session 2023.

Article 2 : Sont désignés en qualité de membres du jury :

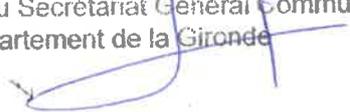
- Madame Armelle RESSOUCHES, attachée principale de l'État et cheffe du service des procédures environnementales ;
- Monsieur Cédric DIENER, attaché d'administration de l'État et chef du pôle parcours professionnels au secrétariat général commun départemental de la Gironde.

Article 3: Le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux de l'épreuve pendant toute la durée et publié sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **06 MAI 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice du Secrétariat Général Commun  
du département de la Gironde

  
Claudette JAY